

## Glossaire

[A](#) [B](#) [C](#) [D](#) [E](#) [F](#) [G](#) [H](#) [I](#) [J](#) [K](#) [L](#) [M](#) [N](#) [O](#) [P](#) [Q](#) [R](#) [S](#) [T](#) [U](#) [V](#) [W](#) [X](#) [Y](#) [Z](#)

---

### A

#### **Accompagnement VAE**

Une fois votre dossier de recevabilité validé, vous pouvez, si vous le souhaitez, demander à être accompagné. L'accompagnement VAE est une aide méthodologique qui vous est apportée pour constituer votre dossier VAE et vous présenter au jury. Il vous aide à repérer et à décrire les activités que vous avez exercées au cours de votre expérience professionnelle et/ou bénévole. Il vous aide également à préparer l'entretien avec le jury et éventuellement la mise en situation professionnelle. C'est un service payant

#### **Acquis**

Ensemble des savoirs et savoir-faire dont vous manifestez la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.

#### **Acteurs de la validation**

Ensemble des professionnels susceptibles d'intervenir durant la démarche de validation des acquis de l'expérience, professionnels de l'information et du conseil, accompagnateurs, certificateurs, et membres du jury.

#### **Activités**

Ensemble des tâches effectuées par une personne, selon des conditions d'exercice identifiées.  
Ex : fabrication de la pâte à pain.

## **Aptitudes**

Qualité dont fait preuve un individu, qui le rend potentiellement capable d'accomplir une tâche. On dit qu'il est « apte à ».

## **B**

### **Bénévolat**

Activité exercée sans obligation ni rétribution.

### **Blocs de compétence**

Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée de la certification professionnelle.

### **Branche professionnelle**

Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective.

## **C**

### **Certificat de qualification professionnelle (CQP)**

Le CQP est une certification spécifique, créée, délivrée et reconnue par les conventions collectives des branches professionnelles.

### **Certificateur**

C'est l'autorité administrative qui délivre le diplôme ou titre à finalité professionnelle que vous visez. Il se prononce aussi sur la recevabilité de votre demande de VAE.

### **Certifications professionnelles**

C'est l'ensemble des titres, diplômes à finalité professionnelle, et certificats de qualification professionnelle. Ces certifications sont répertoriées dans le répertoire national des certifications professionnelles. Elles conditionnent parfois l'accès à certaines professions et à certaines formations

ou concours.

## **Compétence**

Une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle.

## **Connaissance**

Ensemble de savoirs théoriques ou pratiques acquis par un individu.

## **Conseil en VAE**

Le conseil en VAE est dispensé par les conseillers en évolution professionnelle lors d'au moins un entretien. Le conseiller vous donne, de façon neutre et objective, les éléments qui vous permettent de vérifier si votre projet VAE est solide, de définir les certifications qui peuvent y correspondre, de connaître le parcours à suivre, les possibilités de financement et le(s) valideur(s) possible(s).

Le conseil est gratuit.

## **D**

### **Dossier de recevabilité**

Dossier administratif permettant de vérifier, à partir de preuves administratives que vous apportez, si vous répondez bien aux critères de la VAE, notamment la durée de l'expérience et le rapport entre l'activité exercée et le diplôme postulé.

### **Dossier de validation**

Dossier dans lequel vous décrivez et mettez en valeur les compétences et les activités que vous avez menées dans les emplois ou des situations de votre vie personnelle et sociale, en rapport avec le diplôme souhaité. Ce dossier doit être complété en vous aidant du référentiel de certification correspondant.

## **E**

### **Expérience**

Fait de résoudre vite, bien et souvent des problèmes posés quotidiennement dans l'exercice de

l'activité.

## I

### **Information VAE**

Premières précisions données par les services d'accueil, d'information et d'orientation sur le droit individuel à la VAE. Ces services orientent les candidats potentiels vers les conseillers en évolution professionnelle s'ils répondent aux critères de la VAE, notamment sur la durée de l'expérience.

## N

### **Niveau de formation**

Grille interministérielle des niveaux d'homologation

Niveau I : personnels occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise. En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, une qualification de niveau I nécessite la maîtrise de processus de conception ou de recherche.

Niveau II : personnels occupant des emplois exigeant normalement une formation comparable à celui de la licence ou de la maîtrise. L'exercice d'une activité professionnelle salariée ou indépendante implique la maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.

Niveau III : personnels occupant des emplois exigeant normalement des diplômes du niveau diplôme universitaire de technologie (DUT) ou brevet de technicien supérieur (BTS) ou fin de premier cycle de l'enseignement supérieur ou d'un titre professionnel. Correspond à des connaissances et de capacités de niveau supérieur au niveau IV sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome ou indépendante des responsabilités de conception et/ou d'encadrement et/ou de gestion.

Niveau IV : personnels occupant des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique ou d'un titre professionnel. Implique davantage de connaissance théoriques que le niveau V. cette activité concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et/ou comporter des responsabilités d'encadrement (maîtrise) et de coordination.

Niveau V : personnels occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau équivalent à celui du brevet d'études professionnels (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, des titres professionnels du premier degré. Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée avec la capacité d'utiliser les instruments et les techniques qui s'y rapportent. cette activité concerne principalement un travail d'exécution qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes.

## **P**

### **Preuves**

Éléments concrets que vous pouvez apporter pour attester votre expérience : contrat de travail, attestation d'emploi, déclaration URSSAF, etc.

## **R**

### **RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles**

C'est le répertoire qui rassemble toutes les certifications professionnelles officiellement reconnues et accessibles par la formation ou la VAE.

### **Recevabilité**

Procédure obligatoire qui permet de vérifier que vous remplissez les conditions requises pour commencer la validation des acquis de l'expérience aux vues de la certification visée.

### **Référentiel de certification**

C'est un document qui décrit précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée.

Il fait, avec précision, l'inventaire des capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention d'une certification. Il indique les situations dans lesquelles celles-ci peuvent être appréciées, les niveaux à atteindre, les critères de réussite, qui permettent de déterminer le niveau atteint ou de situer la performance du candidat. Ce référentiel n'est pas un programme de formation mais un instrument de mesure. Il indique ce qu'il faut évaluer, la manière et les mesures de l'évaluation.

### **Référentiel des activités professionnelles**

Document descriptif du contenu et du mode de réalisation des tâches et des activités, des conditions d'exercice, des buts, objectifs et finalités visés par un emploi.

### **Référentiel métier**

Ce document décrit précisément l'emploi, les principales activités structurantes de l'emploi ainsi que les compétences mobilisées pour chacune des activités constitutives de l'emploi.

## **S**

### **Savoir faire**

Mise en œuvre simultanée d'un savoir et d'une habileté pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique.

## **T**

### **Tâches professionnelles**

Différentes opérations qui doivent être effectuées pour réaliser correctement une activité.

## **V**

### **Validation**

Etape obligatoire au cours de laquelle le jury apprécie vos compétences et se prononce sur l'étendue de la validation que vous aurez au regard du référentiel de certification. La validation peut être totale, partielle ou nulle.

### **Validation des acquis de l'expérience**

Opération visant à attribuer une valeur aux acquis professionnels d'un individu par rapport à une norme préalablement définie et selon des moyens codifiés à l'avance. Elle aboutit à la délivrance d'une certification. Acte officiel par lequel des acquis sont reconnus.

### **Validation des acquis professionnels**

(VAP) - Dispositif qui donne la possibilité à une personne de s'inscrire dans un cursus de formation de l'enseignement supérieur sans avoir le diplôme requis.

### **Validation des études supérieures**

(VES) - Dispositif permettant l'obtention de tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur grâce aux diplômes déjà obtenus en France ou à l'étranger à condition qu'ils soient entièrement validés.

### **Valideur**

Il organise la procédure de validation permettant d'obtenir la certification que vous visez.

08/11/2018 - 10:35

---